

02 B 613

3 M C

Maillage des Hommes et des Compétences

Société à responsabilité limitée

au capital de 60.000 €

Siège social : 21 rue Schoelcher

Parc des Collines

68200 MULHOUSE

RCS MULHOUSE B 443 697 735

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

DATE D'ENREGISTREMENT AU GREFFE :

N° DU DEPOT : 4701

LE GREFFIER

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOQUEE EXTRAORDINAIREMENT

En date du 22 Janvier 2003

L'an deux mille trois, le 22 Janvier à 11 heures, les associés se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- la société HOLDING JEKIN, titulaire de 300 parts sociales,
Représentée par Madame Nicole Fricker
- Monsieur Mario Hecklen, titulaire de 180 parts sociales,
- Madame Christiane Kammerer, titulaire de 60 parts sociales,
- Madame Maud Lhors, titulaire de 60 parts sociales,

soit l'ensemble des associés.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Christiane Kammerer, gérant, qui rappelle l'ordre du jour, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Changement – Nomination de gérant.
2. Formalités – Pouvoirs.
3. Divers.

Diverses observations sont encore échangées et personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité.

fi
CK
m

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Christiane Kammerer de ses fonctions de gérante, décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

Madame Maud LHORS née WEBER
Née le 18.05.1975 à Mulhouse (68)
demeurant à 68170 RIXHEIM – 20A rue des Bois

Madame Maud Lhors, présente, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être ainsi conférées ; elle déclare également n'être frappée d'aucune interdiction ou prohibition pouvant l'empêcher d'exercer son mandat.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au gérant, respectivement au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de publicité requises par les présentes.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

"Bon pour acceptation de fonctions de gérant"

[Signature]

[Signature]
[Signature]

ce

1F
 epi
 m